

AFFAIRE N° 2018/174

**DELIBERATION
TARIFS BAMBINO PARTY 2018**

Rapporteur Monsieur le Président

Fixation des tarifs inhérents à l'organisation de l'événement Bambino Party 2018 dans le cadre d'une mise à jour administrative.

Dates des événements

- Bambino Party : 09 et 10 Juin 2018

Il est proposé aux membres du Comité de Direction de fixer les tarifs comme suit :

Bambino Party :

- Entrée journée enfant de 3 mois à 12 ans : 1€ TTC/enfant

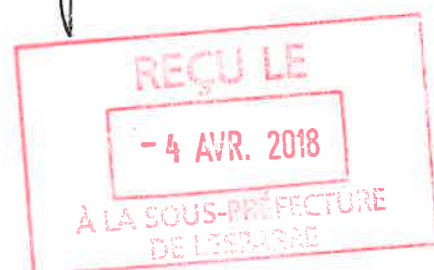
Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

la délibération « Tarifs Bambino party 2018 »

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.

Le Président
Laurent PEYRONDET



Le Président certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme.